Le rapport d'expertise commandité par la Ville sur l'état des installations de la piscine indique dans ses conclusions que "en l'état, la sécurité des usagers est compromise" et préconise "dès à présent de ne plus poursuivre l'exploitation du bâtiment". Les altérations constatées proviennent notamment de l'usure naturelle d'une structure de cet âge.

Une seconde expertise est attendue dans les prochains jours mais, eu égard à aux risques potentiels pour les usagers et les personnels, la décision a été prise d'appliquer sans délai les préconisations des experts.

Les associations sportives, les référents scolaires et les différents partenaires de la Ville ont été informés de cette situation et leurs propositions pour y faire face ont été sollicitées.

Des contacts ont été pris avec les présidents des intercommunalités voisines (Métropole de Montpellier; Pays de l'Or...) pour l'utilisation de leurs bassins selon des modalités à définir. Ce travail est en cours. Nos services sont pleinement mobilisés pour identifier toutes les solutions possibles et pallier au mieux l'interruption du service public.